



L'ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA

NATIVE WOMEN'S
ASSOCIATION OF CANADA

Fiche d'information

Femmes et filles autochtones
disparues et assassinées



Pour de plus amples
d'informations sur La preuve à
l'action, s'il vous plaît contacter
le bureau satellite de l'AFAC:

1, rue Nicholas, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-722-3033
Sans frais : 1-800-461-4043
Télécopieur : 613-722-7687

www.nwac.ca

Siège social :

155, chemin International, unité 4
Akwasasne (Ontario) K6H 5R7
Téléphone : 519-445-0990
Télécopieur : 519-445-0924

Fiche d'information : Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a créé une base de données sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'AFAC a travaillé d'arrache-pied pour rechercher chaque cas, et pourtant nous croyons qu'il y en a encore beaucoup plus à documenter. Les statistiques qui suivent sont fondées sur la base de données de l'AFAC en date du 31 mars 2010.

L'AFAC a réuni de l'information sur environ 582 cas de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées. De ce nombre :

- ✦ 67 % sont des cas de meurtre (décès par homicide ou par suite de négligence);
- ✦ 20 % sont des cas de disparition;
- ✦ 4 % sont des cas de mort suspecte – décès considéré naturel ou accidentel par la police, mais suspect par les membres de la famille ou de la communauté;
- ✦ 9 % sont des cas dont la nature est inconnue – on ne sait pas si la femme a été assassinée, si elle est simplement disparue ou si elle est morte dans des circonstances suspectes.

Ce problème a des répercussions sur toutes les femmes et les filles autochtones – inuites, métisses et membres des Premières Nations.

Le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au Canada est disproportionné. Selon la recherche de l'AFAC, de 2000 à 2008, les femmes et les filles autochtones représentaient environ 10 % de tous les cas de femmes victimes d'homicide au Canada. Les femmes autochtones ne constituent toutefois que 3 % de la population de sexe féminin au pays.

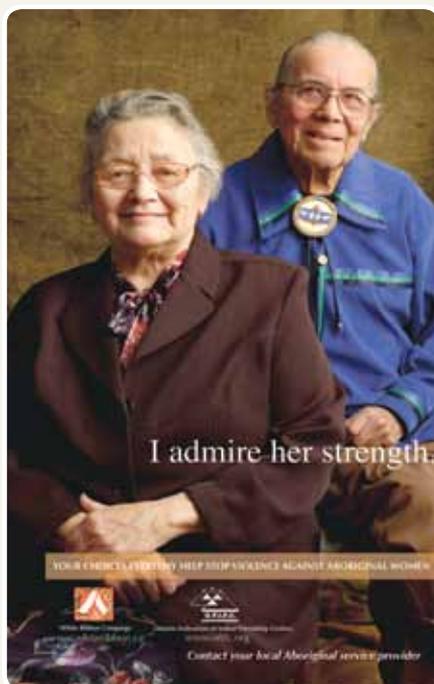
Il n'y a pas de sources de données nationales sur les personnes disparues au Canada. Il est donc difficile de comparer la disparition des femmes et des filles autochtones à celle d'autres femmes. L'Association des chefs de police de la Saskatchewan est peut-être le seul service de police qui publie des statistiques sur les personnes disparues. Elle indique que près de 59 % des femmes et des filles disparues en Saskatchewan sont d'ascendance autochtone.

Dans la plupart des cas de notre base de données, la disparition ou la mort a eu lieu au cours des 10 dernières années, mais il y a probablement des cas plus anciens. Dans la base de données de l'AFAC, le cas le plus ancien remonte à 1944, mais la plupart sont beaucoup plus récents; dans 39 % des cas, la disparition ou le meurtre a eu lieu de 2000 à 2010, et dans 17 % des cas, dans les années 1990. Par contre, la disparition ou le meurtre a eu lieu avant 1970 dans seulement 2 % des cas de la base de données. Cet écart suggère fortement qu'il y a encore beaucoup de cas plus anciens à documenter.



Une femme tient une pancarte représentant une femme autochtone assassinée.

Dans la plupart des cas, il s'agit de jeunes femmes ou de jeunes filles. Dans un peu plus de la moitié des cas (55 %) seulement il s'agit de femmes et de filles de moins de 31 ans, et de 18 ans ou moins dans 17 % des cas. Les femmes avaient plus de 45 ans dans 8 % des cas seulement.



La Fédération des Centres d'amitié indiens de l'Ontario (OFIFC) et la campagne du ruban blanc « Admirez sa force ».

Où sont les enfants de ces femmes? Ce problème a des répercussions intergénérationnelles. Dans les cas pour lesquels cette information est connue, la grande majorité des femmes représentées dans la base de données de l'AFAC (88 %) étaient mères. L'AFAC estime que plus de 440 enfants ont subi les répercussions de la disparition ou du meurtre de leur mère. On ne sait que très peu de choses sur ce qui arrive à ces enfants après la perte de leur mère.

La plupart des cas se produisent dans les provinces de l'Ouest. Plus du quart (28 %) de tous les cas ont eu lieu en Colombie-Britannique, suivie de l'Alberta dans 16 % des cas.

Dans l'ensemble, plus de la moitié (54 %) des cas se sont produits dans l'Ouest : 29 % des cas dans le Sud (Manitoba, Ontario et Québec), 6 % dans le Nord et 2 % dans les provinces de l'Atlantique. L'AFAC tente toujours de confirmer où la violence a eu lieu dans 8 % des cas.

Dans la majorité des cas, la disparition ou la mort a eu lieu en milieu urbain, mais il faut des ressources aussi dans les communautés rurales et dans les réserves. Sur les cas au sujet desquels cette information est connue, 70 % des femmes et des filles sont disparues en milieu urbain et 60 % ont été retrouvées assassinées en milieu urbain. Dans un petit nombre de cas seulement la disparition ou la mort a eu lieu dans des réserves (7 % des cas de disparition et 13 % des cas de meurtre).

Même si la majorité des cas ont eu lieu en milieu urbain, cette violence a souvent des répercussions directes sur des communautés rurales ou des réserves. La plupart des Autochtones qui vivent en milieu urbain maintiennent des liens étroits avec leur communauté d'origine. Le choc et le chagrin causés par la disparition ou le meurtre d'un membre de la communauté ont des répercussions sur la communauté entière, quel que soit l'endroit où la violence a eu lieu.

Près de la moitié des cas de meurtre dans la base de données de l'AFAC ne sont pas résolus. L'AFAC a constaté que 53 % seulement des cas de meurtre de femmes ou de filles autochtones ont abouti à des accusations d'homicide. Ce chiffre est extraordinairement différent du taux national de classement des homicides au Canada, qui était de 84 % dans les rapports les plus récents (Statistique Canada 2005, p. 10). Un petit nombre de cas de la base de données de l'AFAC ont été « classés » par suite du suicide du contrevenant ou d'accusations autres que l'homicide, mais 40 % des cas de meurtre ne sont pas résolus.

Les taux de classement sont peu élevés, mais ils diffèrent d'une province à l'autre. L'AFAC a constaté que les taux de classement vont de 42 % (le moins élevé) en Alberta à 93 % (le plus élevé) au Nunavut. Les taux de classement plus élevés dans le Nord reflètent peut-être la proportion de cas de violence familiale dans cette région et le fait qu'il est généralement plus facile de porter des accusations quand le contrevenant est un proche de la victime (comme un compagnon ou un membre de la famille) que lorsque le contrevenant est une connaissance ou un étranger.

La probabilité d'être tuée par un étranger est presque trois fois plus élevée pour les femmes autochtones que pour les femmes non autochtones. Sur les cas de meurtre de la base de données de l'AFAC pour lesquels des accusations ont été portées :

- ✦ 16,5 % des contrevenants étaient des étrangers sans lien antérieur à la femme ou à la fille (en revanche, Statistique Canada rapporte que, de 1997 à 2004, seulement 6 % des femmes non autochtones assassinées l'ont été par des étrangers);
- ✦ 17 % des contrevenants sont des connaissances de la femme ou de la fille (un ami, un voisin ou une autre personne qu'elle connaissait);
- ✦ dans 23 % des cas, le meurtrier était le compagnon ou un ex-compagnon de la femme ou de la fille assassinée.

La recherche de l'AFAC confirme que les femmes autochtones sont la cible d'actes violents de la part de contrevenants autochtones et non autochtones, et que la vaste majorité des meurtriers sont des hommes.

Dans les cas où cette information est connue, plus de la moitié des femmes et des filles (59 %) sont mortes dans une résidence. La recherche de l'AFAC indique que la violence à domicile ne se limite pas à la violence familiale. Sur les décès attribuables à un étranger ou à une connaissance, 37 % ont eu lieu dans des résidences. Il faut porter un regard critique sur l'idée de « lieu sécuritaire » et de « situation sans danger ». La recherche de l'AFAC démontre que lorsqu'une femme ou une fille rencontre un étranger ou quelqu'un qu'elle connaît dans une résidence ou qu'elle l'y accompagne, elle n'est pas nécessairement moins en danger que si elle le rencontrait ou l'accompagnait dans un lieu public ou dans une aire ouverte.

Les femmes qui se livrent à la prostitution sont extrêmement vulnérables et elles sont la cible d'actes de violence de niveaux élevés. L'AFAC a recueilli de l'information sur la prostitution dans un petit nombre de cas seulement. De ce nombre, la moitié environ des cas sont ceux de femmes qui ne se livraient pas à la prostitution et environ la moitié, des femmes qui s'y adonnaient ou dont on soupçonnait qu'elles s'y livraient. Cette constatation pourrait changer lorsque nous disposerons de plus de données.

L'information recueillie jusqu'à présent signale l'urgence de déposer des rapports de personne disparue dans le cas de femmes qui s'adonnent au commerce du sexe et le besoin général de meilleurs moyens de protection pour ces femmes. La prostitution n'est pas une cause de violence, mais beaucoup de femmes se prostituent parce que leurs options sont limitées et après avoir subi des formes multiples de traumatisme et de violence.

Ce que nous disent leurs histoires

Le rapport *Ce que nous disent leurs histoires* présente des données démographiques et statistiques tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC, tout en situant la question dans le contexte général des causes premières et des moyens d'aller de l'avant. On y trouve aussi de l'information tirée de la littérature et les grandes lignes de certaines histoires et expériences vécues par les familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées.